

d'homme, l'autre de femme, qui sont censées représenter à l'imagination de la mère, toutes les perfections corporelles dont son enfant doit être doué. Le coco est ouvert par le mari. La femme se baigne après cela dans de l'eau parfumée par les fleurs odoriférantes que l'on y a jetées. Au sortir du bain, elle met un habillement neuf et donne l'ancien, avec de l'argent, du riz, du betel et des cocos, à la sage-femme qui l'a soignée dans le bain. Dans la soirée elle assiste à une représentation théâtrale qui ressemble aux ombres chinoises.

Lorsque l'enfant est arrivé à l'âge de neuf mois, les parens régaleront leur famille et leurs amis d'une représentation théâtrale et d'un festin.

Les Javanais se marient si jeunes, que leurs parens choisissent et contractent pour eux. Lorsque l'affaire est arrangée, le futur envoyait autrefois à sa fiancée un présent qui était rendu si le mariage n'avait pas lieu, par la faute de la jeune fille ou de ses parens. Aujourd'hui la coutume est différente, le prétendu fait divers présens à sa future peu de temps avant le jour fixé pour la célébration du mariage; en attendant qu'il arrive, le fiancé et la fiancée ne sortent pas de chez eux. Ce terme varie; il est de quarante jours chez les personnes de distinction.

Au jour désigné, et on en a choisi un regardé comme heureux, les parens mènent les futurs

conjoints à la mosquée, où le pangkoulou ou prêtre déclare qu'ils sont unis par le mariage. Si l'époux ne peut pas assister à la cérémonie, il envoie son cris à la mosquée, ce qui suffit pour valider l'union.

Le même jour ou le lendemain vers midi, l'époux vêtu de ses plus beaux habits et escorté de tous ses amis, précédé et suivi de musiciens, s'avance vers la demeure de sa future qui vient à sa rencontre jusque sur le seuil de la porte, et lui fait un salut très-humble ainsi qu'à tous les siens. Les deux conjoints sont ensuite placés sur un siège élevé, et pour montrer leur intimité future, ils mâchent du betel dans la même boîte.

Dans quelques territoires, l'époux, après être allé chercher son épouse, la fait monter dans une litière ou un palanquin, et suivi de tout son cortège, l'escorte à cheval dans toute la ville au son de la musique et quelquefois du canon. Le soir on est regalé dans la maison de la mariée où les deux époux passent la nuit.

Une veuve peut se remarier trois mois et dix jours après la mort de son mari.

Dans tous les ménages ce sont les femmes qui seules vendent, reçoivent et achètent, elles sont considérées comme étant, sous ce rapport, beaucoup plus habiles que les hommes.

Lorsqu'une personne distinguée ou riche a

rendu le dernier soupir, tous ses parens arrivent dans sa maison pour témoigner leur douleur; on leur distribue de l'argent, les prêtres qui doivent enterrer le défunt reçoivent chacun une piastre, une pièce d'étoffe et une petite natte. Le corps est lavé, enveloppé dans une toile blanche, et placé dans un cercueil couvert d'une toile peinte et sur laquelle on pose des guirlandes de fleurs qui pendent en festons. Dans ces occasions chacun déploie ses plus beaux parasols, on porte ses plus belles lances, et tout ce que l'on regarde comme devant honorer le défunt et donner plus de pompe au convoi. Quand on est arrivé au tombeau, le prêtre adresse une prière à Dieu, et une exhortation pieuse à l'âme du mort: en voici la substance: « Tu sais que tu es l'ouvrage du créateur de l'univers; tu dois donc, après avoir quitté ta demeure mortelle, retourner à la source dont tu émanes. » Après que le corps a été enterré, les autres prêtres continuent à réciter des prières. Pendant la semaine des funérailles, ils se réunissent dans la maison du défunt et prient pour le repos de son âme en présence de ses parens; les troisième, septième, quatorzième, centième et millième jours après sa mort, il y a des cérémonies en sa mémoire; on adresse au ciel des prières pour sa félicité dans l'autre vie.

On plante à côté de la sépulture un sambodja,

espèce d'arbre; plusieurs fois dans l'année les parens viennent y jeter des fleurs odoriférantes qu'ils cultivent exprès. Les cimetières sont ordinairement placés sur des côteaux et ajoutent à la beauté des paysages. Les tombes sont ornées de sculptures, on y grave d'une manière fort nette des inscriptions et des épitaphes en caractères javanais ou arabes.

Les Javanais aiment beaucoup les représentations théâtrales; ils en ont de deux sortes; les topeng, exécutés par des acteurs masqués, excepté quand ils jouent devant le prince, et les vadjangs qui ressemblent à nos ombres chinoises. Les sujets des topeng sont toujours pris dans l'histoire de Pandji, le héros le plus célèbre de l'histoire de Java. Lorsque l'on joue devant le prince, chaque personnage récite son rôle, mais en général le dalangou, directeur du théâtre, parle seul, et les acteurs se bornent à faire les gestes convenables. La musique accompagne toujours les paroles. Les personnages sont magnifiquement vêtus, conformément aux anciens costumes, et remplissent fort bien leur rôle. Les pièces ressemblent plus à un ballet qu'à un drame régulier; l'amour et la guerre en sont constamment les sujets, elles se terminent par un combat entre les rivaux ou adversaires.

Les vadjangs représentent un événement fabu-

leux ou historique de l'ancienne histoire de Java. Le dalang ou entrepreneur place ses figures et les fait passer derrière un rideau transparent éclairé par une lampe. Elles font les gestes convenables au moyen de ressorts ; le dalang récite des passages de poèmes analogues au sujet ; toutes ces figures sont passablement grotesques ; c'est pour se conformer à la tradition.

On donne quelquefois des scènes bouffonnes pour amuser la multitude ; il y a aussi des espèces de pantomimes réservées pour les enfans, les acteurs se déguisent en animaux.

Le dalang amène avec lui ses acteurs ; il reçoit une dizaine de roupies pour la soirée. Les chefs et les grands ont généralement une troupe de comédiens à leur service. Les dalangs sont des personnages très-considerés ; on peut sous plusieurs rapports les comparer aux anciens bardes ; ils bénissent les enfans qui viennent de naître, et récitent à cette occasion des passages des anciennes légendes.

La danse chez les Javanais, de même que chez tous les orientaux, consiste principalement dans des mouvemens lents et gracieux des jambes, des doigts et même de la main et des doigts. Les plus habiles danseuses sont les concubines du prince et de son fils aîné ; seules elles peuvent exécuter le srempi, danse à quatre personnes, qui est aussi

gracieuse que modeste ; elles ont alors la tête, les bras et les mains ornés de pierreries ; un corset leur serre la taille et monte au-dessus du sein ; leur ceinture pend de chaque côté jusqu'aux talons ; leurs jupes de soie de diverses couleurs et souvent vertes avec des fleurs en or, tombent avec grâce jusqu'à terre, et sont fréquemment jetées de côté par un mouvement précipité des pieds. Ces danseuses choisies parmi les plus belles personnes, ont rarement plus de quatorze à quinze ans ; quand elles ont eu un enfant, elles cessent leur profession.

Les bedayas qui sont, sous plusieurs rapports pour les nobles, ce que les srempis sont pour le prince, exécutent des danses à huit personnes.

Les rongghengs ou les danseuses ordinaires ressemblent aux bayadères de l'Inde, et généralement ne sont pas d'une vertu plus austère. Elles forment des troupes qui exercent leur art pour l'amusement des chefs et du public. Quoiqu'on en trouve dans toutes les villes principales, on en fait un cas bien plus particulier dans les cantons montagneux de Sonda ; on les y emploie dans toutes les fêtes ; il est des chefs qui en ont à leur gage pendant toute l'année. Leur conduite fréquemment désordonnée a rendu le mot de ronggheng presque synonyme de celui de prostituée. Quelquefois, après avoir acquis, par l'exercice de leur

profession, des richesses considérables, elles épousent un chef d'un ordre inférieur; mais au bout de quelques années d'une vie tranquille, elles profitent de la facilité du divorce pour retourner à leur ancien métier. Elles accompagnent leur danse de chant. Leur parure est moins élégante que celle des srempis; leurs cheveux, retroussés d'une manière particulière, sont parfumés d'huiles odorantes et ornés de fleurs. Leur danse peu gracieuse ne plaît pas aux Européens; leur voix est rarement harmonieuse; mais leurs chansons bouffonnes et spirituelles excitent des ris joyeux et de bruyans applaudissemens. En général les rongghengs ne s'avilissent pas jusqu'à faire les gestes indécens et prendre des attitudes lascives que l'on reproche aux bayadères de l'Hindoustan. Elles ont un fichu jeté sur l'épaule et un éventail à la main; elles s'en servent pour se couvrir de temps en temps la moitié du visage, afin de renforcer leur voix, ou bien elles s'en frappent le dessous du bras pour marquer avec plus de force les différentes parties de leur danse et de la musique.

Dans certaines fêtes, les grands personnages dansent avec les rongghengs, car à Java la danse est pour tout le monde une partie essentielle de l'éducation. Dans le Sonda surtout, une fête serait incomplète si tous les chefs ne dansaient pas les uns après les autres, en commençant par le

plus jeune. Leurs femmes et leurs filles ne dansent jamais; quant à eux ils ont des maîtres pour ce divertissement favori. Plusieurs danses ont un caractère militaire.

La danse des rongghengs est souvent accompagnée de l'apparition d'un bouffon qui, imitant leurs gestes d'une manière grotesque, contribue beaucoup à égayer les spectateurs. On en voit aussi d'autres qui paraissent seuls, dirigeant leurs traits malins contre toutes les classes de la société, et déploient beaucoup de grosse gaîté.

Les Javanais ont un grand nombre d'instrumens de musique; plusieurs ressemblent à des harmonica et se frappent avec de petits marteaux. Les gongs ou timbales sont en métal, et rendent des sons qui font frissonner; le redab et une espèce de violon à deux cordes; on en joue avec un archet. Chaque chef possède un assortiment d'instrumens.

Depuis long-temps les Javanais ont passé cette période de la civilisation où les peuples regardent la chasse comme un moyen de subsistance. Ils recherchent cet exercice comme un amusement. C'est dans les territoires des extrémités orientales et occidentales de l'île, que l'on chasse principalement le cerf; on le poursuit à cheval. Dans l'est on le perce avec une lance; dans ceux de l'ouest, on le tue avec un coutelas. Dans cette

partie la chasse est conduite avec plus d'ordre et de méthode. Plusieurs habitans, et notamment les chefs, ont des chevaux et des chiens dressés pour prendre ce divertissement.

Un des spectacles que les Javanais aiment le plus est le combat du tigre et du buffle. On fait, à cet effet, entrer ces deux animaux dans une grande cage en bambous. Le buffle est presque toujours vainqueur. On est obligé de l'exciter en versant sur son corps de l'eau bouillante, et en le frappant avec des orties. Quelquefois le tigre s'élance sur le buffle dès qu'il le voit; le plus souvent il se couche, et ne se décide à combattre qu'après y avoir été contraint par des coups de fourche, ou par la flamme de la paille que l'on allume sous son ventre. Ce combat dure à peu près une demi-heure. Quand on connaît la retraite d'un tigre, le chef du village rassemble tous les hommes, qui s'arment de lances; ils entourent le repaire de l'animal, le font sortir par le bruit des gongs ou par le moyen du feu; dès qu'il paraît ils courent sur lui, et le percent de leurs armes.

Les Javanais font aussi combattre les uns contre les autres des taureaux, des béliers, des sangliers, des cailles, des coqs, et jusqu'à des sauterelles. Ils prennent un plaisir infini à ces sortes d'exercices; ils aiment aussi les jeux d'échecs, de dames, de dés et autres jeux de hasard.

Ce peuple n'a pas fait de progrès dans le dessin et la peinture; cependant il n'ignore ni les proportions ni la perspective; il est sensible aux beautés de cet art, et copie assez bien les modèles qu'on lui donne.

Les ruines de monumens magnifiques, si communes dans l'intérieur de l'île, annoncent qu'autrefois l'architecture et la sculpture y étaient portées à un haut degré de perfection; aujourd'hui l'on ne voit d'autres édifices modernes un peu considérables que les kratons où les chefs font leur résidence.

Les Javanais n'ont pas de système particulier dans leur calcul arithmétique. Ils comptent ordinairement de mémoire. Le peuple s'aide souvent de grains de pasi ou de petits cailloux pour faire ses calculs.

L'astronomie est une science inconnue des Javanais. Le partage des saisons a lieu d'après un système dont ils ne comprennent plus le principe, et dont ils font souvent des applications erronées. Tout prouve que leur système astronomique leur vient des Hindous. A chaque jour de la semaine, à chaque mois, à chaque semaine correspond le nom d'une divinité qui est censée y présider.

Les Javanais ont trois sortes de langage: le vulgaire, le langage de cour et la langue savante.

Toutes ces langues ont une grande affinité avec le malais ou la langue commune de l'Archipel asiatique.

L'idiome vulgaire se subdivise en quatre dialectes très-différens entre eux ; ce sont : le soudan dans l'ouest, le javan dans l'est, enfin le balin et le madourin qui se parlent dans deux îles voisines de Java, et dont les habitans paraissent avoir une origine commune avec ceux de cette grande île. Ces quatre dialectes s'écrivent avec les mêmes caractères, et malgré leurs disparités, paraissent dériver d'une même souche. Le soudan, qui est le plus ancien, n'est parlé que par un dixième de la population.

Le langage de cour est celui qui s'emploie toutes les fois qu'on parle à ses supérieurs ; tous les Javanais le connaissent, parce qu'ils en font usage dès l'âge le plus tendre quand ils adressent la parole à leur père, à leur mère et à leurs parens âgés. Les gens comme il faut parlent entre eux un langage mêlé de mots de la langue de cour et de mots de la langue vulgaire.

La langue savante se nomme kavi, mot qui paraît dériver du sanscrit, et qui signifie poétique. C'est en effet en kori que sont écrits tous les poèmes un peu considérables, toutes les inscriptions anciennes sur pierre ou sur cuivre. Les neuf dixièmes de mots sont dérivés du sanscrit. Une

légère connaissance du kavi est regardée comme une partie essentielle de l'éducation de tout homme bien né. Les anciens poèmes javanais historiques et mythologiques se sont conservés plus purs et plus corrects à Bali qu'à Java.

Les Javanais écrivent ordinairement avec de l'encre de l'Hindoustan sur du papier qu'ils fabriquent, ou qui leur vient des Européens ou bien des Chinois. Les Baliens tracent leurs lettres avec un stylet de fer sur des feuilles de palmier préparées. Les Javanais écrivent de gauche à droite ; ils ne lient point leurs lettres ensemble, et ne séparent pas les mots ; un ou deux traits en diagonale très-courts, ou une virgule, indiquent la fin d'une stance ou d'un chapitre.

La littérature arabe a fait peu de progrès chez les Javanais. Tous les écrits arabes qui circulent chez eux sont relatifs à la religion. La littérature des Javanais est riche en poèmes et en compositions variées qui sont presque toutes relatives à leur histoire et à leur religion primitives.

Quoique les Javanais aient embrassé l'islamisme, ils ont conservé une partie de leurs anciens usages ; plusieurs nourrissent une secrète prédilection pour leur ancien culte : ils mêlent aux préceptes du coran beaucoup de croyances et de maximes de la religion primitive de leurs ancêtres.

Les pèlerinages à la Mecque sont très-com-

muns parmi eux. Les Hollandais y mettent obstacle tant qu'ils le peuvent. La réputation de sainteté acquise par quiconque a rempli cette obligation, lui donne de l'influence sur le peuple, et le rend dangereux pour le pouvoir. Les prêtres sont ordinairement d'une race mélangée de Javanais et d'Arabes. Le zèle religieux les porte souvent à exciter les chefs contre les Européens qu'ils haïssent doublement comme infidèles et comme usurpateurs.

Chaque village un peu considérable a un prêtre musulman ou panghoulou, et une mosquée. Le panghoulou remplit la fonction de juge dans tous les procès; il avertit les habitans des époques les plus favorables pour les travaux de l'agriculture. Il reçoit un dixième du produit des terres, un casuel pour les circoncisions, les mariages, les divorces, les funérailles, et des présens dans diverses occasions.

Dans chaque ville capitale il y a un grand-prêtre, qui, avec quelques autres subalternes, forme un conseil qui surveille et dirige tous ceux du territoire; une portion de la dîme que ceux-ci perçoivent est réservée pour former les revenus des grands-prêtres et de leurs subordonnés. Ces grands-prêtres sont arabes d'origine. Leur nombre dans quelques villes est considérable; celui de tous les prêtres de l'île est au moins de 50,000,

ce qui fait la quatre-vingt-dixième partie de la population. Les prêtres des villages sont presque tous Javanais. Ceux qui se destinent au sacerdoce adoptent un habillement différent de celui de leurs compatriotes; ils couvrent leur tête d'un turban, et mettent une longue robe à la manière des Arabes; ils laissent croître leur barbe.

La circonsion a lieu à huit ans; cette cérémonie est accompagnée de fêtes et de réjouissances moins bruyantes cependant chez les Javanais que chez les autres musulmans. Bien qu'ils ne soient pas fanatiques, ils sont très-superstitieux et très-crédules; ils croient aux jours heureux ou malheureux, opinion qui influe beaucoup sur tout ce qu'ils veulent entreprendre.

Il paraît qu'à différentes époques, Java a été divisé en plusieurs états plus ou moins étendus. Il n'en existe aujourd'hui que deux qui soient indépendans des Européens; ce sont les seuls dont il importe de faire connaître l'organisation politique.

Le souverain porte le titre de sousouan ou sultan; le trône est héréditaire, mais l'ordre de primogéniture n'est pas rigoureusement établi, ni constamment suivi. Le gouvernement est despotique; la puissance n'est limitée que par certains usages auxquels le peuple est si attaché que le sultan n'ose pas y déroger. Non seulement les

distinctions et les places dépendent du prince , mais toutes les terres lui appartiennent ; il peut à son gré les donner et les partager , ainsi que les cultivateurs qui les font valoir. Il y a cependant des territoires , dans les parties montagneuses du Sonda , où le droit de propriété foncière est reconnu , où les terres se transmettent par héritage , et sont vendues ou partagées sans la participation des chefs. Ces terres sont en petit nombre. Chaque agent du gouvernement est payé par des concessions de terres ou par une délégation qui autorise celui auquel elle est accordée , de percevoir un revenu déterminé sur certains villages et certains cantons.

Le sousouan ou empereur de Java a sous lui un baden-adipati ou visir sur lequel tombent tous les soins et tous les soucis de la souveraineté. Le sultan jouit des honneurs. Cependant depuis que les Européens se sont arrogé le droit de nommer le baden-adipati , il a moins de puissance , les sultans se défiant d'un ministre qui n'est pas de leur choix. Le baden-adipati transmet aux bapatis ou gouverneurs de provinces le pouvoir despotique que le sultan lui a délégué , ceux-ci le transmettent aux commandans de territoire et de cantons. Chaque gouverneur a sous lui un pati ou lieutenant sur lequel il se repose souvent de tous les détails de l'administration. La seule ins-

titution qui dans la constitution politique des Javanais paraît favorable à la liberté , c'est la nomination des chefs de village qui sont élus par le peuple. Chaque village a une étendue de terrain déterminée , et forme ce que les Européens appellent une commune. Chacune a une organisation politique aussi parfaite qu'on peut le désirer. Le petingghi ou chef de la commune est élu pour un an ; les habitans cultivent ses terres gratuitement. Assisté de son kubayan ou adjoint , il répartit les impôts , il les lève , surveille les intérêts de la commune , et juge les contestations peu importantes. Au besoin il rassemble les chefs de famille , et prend leurs avis. Il se concerte aussi avec le moudin ou prêtre.

La police de l'île est excellente. Lorsque le petingghi veut rassembler les habitans du village , il lui suffit de frapper sur un bloc de bois ; à la manière dont il le bat , chaque habitant reconnaît si on l'appelle pour repousser un bandit , pour tuer un tigre , ou pour éteindre un incendie ; et il s'habille et se prépare en conséquence.

La justice est rendue par deux sortes de tribunaux : ceux des panghoulous ou grands-prêtres , et ceux des djaksas ou juges civils. Dans les premiers , les lois de Mahomet sont strictement observées ; dans les seconds elles sont modifiées par les coutumes et les usages du pays. Les pre-